

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021_23

Élection d'un nouveau conseiller dans les commissions municipales

Rapporteur : J. Daniel

Suite à la démission de Madame Laure DETREZ de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal chargé de la remplacer au sein des commissions municipales créées par délibération 2020-04 en date du 4 juillet 2020.

Il est rappelé que Madame Laure DETREZ était membre de :

- La Commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme et jumelage
- La Commission Education, jeunesse et sports

La composition des commissions municipales doit respecter la représentation proportionnelle du conseil municipal.

Par délibération 2020-04 en date du 4 juillet 2020, il avait été décidé de fixer à 12 conseillers municipaux la composition de chacune des commissions. Il est rappelé que le Maire est président de droit des commissions, que la majorité municipale dispose de 7 sièges, la liste « Guidel avenir » 3 sièges et « Guidel pour tous » 2 sièges.

La conseillère municipale démissionnaire étant issue de la liste « Guidel pour tous », seul un candidat issu de cette liste pourra lui succéder afin de respecter la représentation proportionnelle.

Le groupe « Guidel pour tous » propose la candidature de *Monsieur Régis KERDELHUÉ*.

L'article L 2121-21 du CGCT précise que le vote se déroule à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 mars 2021,

DECIDE à l'unanimité que cette désignation se fera à main levée

DESIGNE Monsieur Régis KERDELHUÉ pour siéger au sein de la Commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme et jumelage et au sein de la Commission Education, jeunesse et sports

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

